



Cotisations 2022

Vous avez normalement reçu la fiche de renseignements à compléter dans votre espace adhérent avec vos éléments chiffrés de 2020.

Nous vous invitons également à actualiser la liste des personnes habilitées à nous contacter en vous rendant dans l'onglet "gestion administrative" puis "gestion des contacts".

La facture vous sera ensuite envoyée par mail dans le courant du mois de janvier 2022.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'aide.

La voix du Synofdes

Agir face à la recrudescence des fraudes et abus vis-à-vis des consommateurs potentiels ou actifs des formations CPF

Nous assistons aujourd'hui à deux types d'abus : de véritables arnaques financières d'un côté et des dérives mercantilistes de l'autre.

Concernant les arnaqueurs, le droit pénal est suffisant. Le site [mon compte formation](#) indique les procédés repérés et les démarches à effectuer.

Pour le second point nous assistons aux effets pervers mais prévisibles de ce que le Synofdes avait annoncé avant l'adoption de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel". La marchandisation du CPF entraîne une course à la certification et au CPF par des organismes de formation parfois nouveaux sur le marché, investissant bien davantage dans les activités de marketing de leur offre que dans la qualité pédagogique et l'adaptation des formations aux attentes des individus.

Partant de ce constat, l'annonce de la ministre du Travail Elisabeth Borne visant à réguler le démarchage commercial autour du CPF nous paraît être une mesure parfaitement appropriée pour réguler le système.

Le Synofdes avait d'ailleurs proposé cette disposition lors des auditions préparatoires à la loi "Avenir" et en avait réitéré l'intérêt lors de l'évaluation de cette même loi par la Commission des Affaires sociales.

L'éducation permanente à l'honneur !

Les Assises régionales de l'éducation permanente en Hauts-de-France se sont déroulées le 19 novembre.

Carine Seiler, Haut-commissaire aux Compétences, a ouvert les travaux aux côtés de Laurent Rigaud (Vice-président du [Conseil régional](#)), Maurice Monoky (Président de l'[Arofesep](#) et Délégué régional du Synofdes) et Michel Clézio (Président du Synofdes).

Au programme de ces trois jours a été abordée la formation de demain : l'évolution du cadre de financement, l'hybridation des parcours et la qualité.

En savoir plus

Actualités générales

De DataDock à Qualiopi

DataDock disparaît à compter du 1er janvier. En revanche, le **Groupe** d'intérêt économique (GIE) qui en était le porteur assurera la diffusion du fichier des organismes de formation "**qualiopisés**" aux différents financeurs via les services informatiques développés pour DataDock.

Si vous êtes déjà enregistré sur DataDock vous devez déposer le fichier attestant de la certification Qualiopi. Cela déclenche un examen technique, d'un délai d'une semaine environ, sans annulation de la référençabilité.

En région

Signature d'un Accord de développement de l'Emploi et des Compétence (ADEC) en PACA

Cet accord porte sur l'anticipation des mutations économiques dans la filière des organismes de formation. Il a été signé le 8 novembre dernier en présence de notre Délégué régional Philippe Génin.

Le plan d'action comporte trois axes :

- L'accompagnement dans le cadre d'une prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) collective Organismes de formations ;
- Des actions pour le développement de l'emploi et la compétence par la professionnalisation des acteurs (notamment par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante et la rénovation et l'adaptation de l'offre de formation en encourageant l'offre digitale de conception et d'animation) ;
- L'AFEST.

Cet ADEC est à destination des TPE-PME adhérentes d'AKTO en région PACA. Il vise particulièrement les entreprises de moins de 50 salariés et cible prioritairement les publics les plus fragiles : personnes de 1er niveau de qualification, actifs de plus de 45 ans et/ou pouvant rencontrer des difficultés d'adaptation aux évolutions du secteur.

Côté employeurs

Extension de l'Accord Intéressement

Les partenaires sociaux de la branche des organismes de formation ont négocié et conclu le 12 juin 2020 un avenant portant sur l'intéressement. Cet accord a été étendu par arrêté du 10 novembre 2021 et permet aux structures de moins de 50 ETP qui le souhaitent de facilement mettre en place ce dispositif.

L'intéressement est un dispositif de rémunération et d'épargne salariale qui permet d'associer les salariés à la croissance de leur entreprise et de partager les résultats qui en sont issus.

Bon à savoir : pour les structures dotées d'un accord d'intéressement, le plafond de versement de la prime dite PEPA exonérée d'impôt, de cotisations et de contributions sociales est porté à 2 000 € par salarié.

[Je découvre l'ensemble des règles](#)

Extension de l'Avenant Salaires 2021

Les partenaires sociaux de la branche des organismes de formation ont négocié et conclu un avenant portant sur les salaires minima pour l'année 2021. L'accord a été signé le 9 juin 2021 et a été étendu par arrêté du 16 novembre.

Il est désormais applicable à tous les salariés de la branche et prévoit :

- Une augmentation des paliers 1 à 7 de 0,35 % ;
- Une revalorisation de 1,4 % des paliers 1 à 24 ;
- Une augmentation forfaitaire de 600 euros des paliers 25 à 31.

[Je consulte l'article](#)

Ressources et perspectives

Quel profil ont les personnes en recherche d'emploi qui abandonnent leur stage en cours de formation ?

1 personne sur 10 en formation professionnelle abandonne sa formation selon une enquête de la [DARES](#).

Dans le détail, 22% abandonnent en raison d'un retour à l'emploi et 24% pour des raisons personnelles. Les femmes et les jeunes de moins de 26 ans, notamment ceux ayant un niveau inférieur au baccalauréat, sont les personnes les plus concernées par le second motif.

A contrario, c'est lorsque les individus se sentent bien informés sur leur formation, qu'ils sont à l'initiative de leur formation ou qu'ils sont inscrits dans un parcours de formation qu'ils sont moins touchés par le décrochage et l'abandon.

[Je consulte l'enquête](#)

Visionnez le replay de notre dernier webinaire "Remue-Méninges"

Le webinaire "Loi de 1971, 50 ans après : victoire de la pensée néolibérale ?" avec Didier Gelot et Djamal Teskouk est disponible en replay sur notre plateforme Vimeo !

[Je visionne le replay](#)

Agenda



Webinaire final sur l'Accord de Classification des organismes de formation

11 janvier 2022 - 9h30-12h

L'Accord de Classification de la branche des organismes de formation a été étendu en janvier 2020. Vous avez jusqu'au 22 janvier 2022 pour le mettre en application dans vos structures.

Afin de vous accompagner dans cette dernière ligne droite nous organisons une ultime session d'information animée par notre juriste référente.

[Je m'inscris](#)

Atelier et accompagnement RGPD 10 février 2022

A l'initiative d'Hexopée et du Synofdes et suite à de nombreuses demandes de leurs adhérents, CL Conseil propose une démarche de mise en conformité complète de votre structure avec le

Cette dernière est obligatoire et c'est pour accompagner les OF dans ce sens que CL Conseil propose un atelier d'une journée mais également un accompagnement dans le temps et un accès à une application de management de la protection des données à caractère personnel.

Attention, le nombre de places est limité.

[Je m'inscris](#)

Synofdes

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2021 - Synofdes